



Le serment d'hypocrite

Samedi 21 octobre une alarme retentit ! **Une lâche et sordide agression** vient d'avoir lieu au Quartier Arrivant. Un de nos pensionnaires s'en est pris avec une violence inouïe à une surveillante. Preuve de la violence qu'a subi notre collègue, **le voyou arrivera à lui retirer son gilet pare-lame sans défaire les velcros !!!** Il tentera par la suite de l'attirer dans les escaliers...

Bilan pour notre collègue : accident de travail ! ITT ! État de choc !

Mais ce n'est pas tout ! Il ne faudra pas moins de **6 Agents** pour venir à bout de cet énergumène **au physique peu commun et en pleine crise**.

Bilan de la maîtrise : 3 Agents blessés !

Et ce n'est toujours pas fini ! L'intervention de **5 Agents** sera nécessaire pour le placer au quartier disciplinaire !

Mais, que voulait ce lâche ? Pourquoi cette violence ? Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ?

Le Bureau local CGT Pénitentiaire vous apporte des éléments de réponse et, précisons clairement les choses, **ne souhaite pas autant pardonner, trouver des excuses ou des circonstances atténuantes à ce...**

Ce détenu est incarcéré dans notre établissement le 19 octobre 2023 pour des **violences sur fonctionnaires de Police**, la notice individuelle nous informe que le détenu est **schizophrène, très virulent et sous lourd traitement psy.**

Nos collègues du quartier arrivant ont mis en place toutes les mesures nécessaires, fiches de signalement à l'unité sanitaire, envoi de mails etc...

Pourtant, 2 jours plus tard, le détenu n'a toujours pas été reçu par l'US, donc pas de traitement ! Des personnels de l'US connaissaient ce détenu du CRA, connaissaient son potentiel hétéro agressif ! Connaissaient les risques que représente un SCHIZOPHRENE sans traitement !!

Pire !! Les infirmières de l'US ont refusé de recevoir un des agents intervenants blessé durant l'intervention !!

Résumons : Il aura fallu **une agression, 4 Agents blessés** et **une mise en prévention** pour que le détenu puisse recevoir son traitement. Et bien sûr pour ce faire, l'US décide d'**extraire** le détenu violent vers l'hôpital, un samedi, en effectif restreint alors qu'il aurait été plus simple de lui donner son traitement en semaine !

Le Bureau local CGT Pénitentiaire pose légitimement la question :

Notre collègue aurait-elle été agressée et nos collègues blessés si ce voyou avait eu son traitement à temps et dès le signalement de l'encadrement du QA ?

Le Bureau local CGT Pénitentiaire pose légitimement une autre question :

Le fait de refuser de recevoir en première urgence un agent blessé dans l'exercice de ces fonctions ne caractérise t-il pas un refus d'assistance ?

Le Bureau local CGT Pénitentiaire dit stop !

Les relations avec l'unité sanitaire sont déplorables ! **Certains** personnels de santé imposent un sentiment **d'élitisme**, de **supériorité**, de **condescendance** sur le personnel pénitentiaire et **sacralisent trop leur fonction en dénigrant totalement les nôtres !**

Mais attention !

Il ne faut surtout s'en plaindre sinon.... EXTRACTION, EXTRACTION, EXTRACTION... Qui durent des heures entières **juste pour un Doliprane !!** Tout en se cachant derrière le sacrosaint secret médical ! Mais soyons sérieux, lorsque le détenu revient d'extraction **ses comptes-rendus ne sont même pas sous enveloppe !!**

Et tant que nous y sommes, rappelons également que le personnel pénitentiaire n'est pas à votre disposition, que des horaires d'ouverture et de fermeture sont fixés et qu'un agent ne peut pas servir de portier au Personnel de l'US.

Tout cela, mis bout à bout, c'est la gutte d'eau qui fait déborder le vase.

Le Bureau local CGT Pénitentiaire souhaiterait que ce genre de pratiques cesse, que nous retrouvions complémentarité de travail, une intelligence, et un partenariat pour le bien commun.

Le Bureau local CGT Pénitentiaire souhaite remercier très chaleureusement les Officiers primo-intervenant ainsi que la Direction de Permanence pour la prise en charge extraordinaire de nos collègues blessés.

Le Bureau local CGT Pénitentiaire apporte son soutien à notre collègue agressée et sera présent pour l'aider dans ses démarches administratives et judiciaires.

Le Bureau local CGT Pénitentiaire sera extrêmement vigilant à la sanction qui sera prononcée contre ce détenu et exige son transfert à l'issue de sa sanction au quartier disciplinaire.

Meaux le 22/10/2023